L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 22 AOUT.

VENTES JUDICIAIRES.

Henry Larquié vs. H. Cohn & H. Levy.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,251.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Washington, Fulton, Quatrième et Rousseau.

Le dit terrain mesure, environ soixante, trente trois pieds dix pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt pieds de profondeur entre égales.

Un terrain désigné sur le No vingt et un suivant plan dressé par N. L. Archinard, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville. Acquis de la succession de Faustin St-Amand, suivant acte, en date du 11 d'avril 1838 au rapport de J. R. Borgstede, alors Recorder et exofficio notaire publique pour la paroisse de Lafayette.

Ledit terrain est borné comme suit: Au Nord-Est d'une ligne en profondeur de terre mesurant deux pieds quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant sur toute la profondeur du Terrain Nord-ouest.

La dite ligne en portion de terre a été prise du terrain ci-dessus et a été acquise de Henry Weber suivant acte au rapport de D. Colley, notaire public, en date du 26 août 1836.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Hyman Levy et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 août—2t—sept 1.10,18

La Banque des Citoyens de la Louisiane Vs. Pierre Arnal.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 20,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinquième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de Marigny, Elysée, Mazureau et Prieur, contenant trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de front sur la ligne de Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur entre égales.

Le No Deux, contigu au précédent, mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de face au Chemin Public, trente pieds sur la ligne derrière et cent vingt pieds entre égales de profondeur sur la ligne mitoyenne du No Un, ci-dessus, et une profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) arbres fruitiers, appartenant à la Banque des Citoyens de la Louisiane suivant acte hypothécaire sur la dite propriété.

Le No Deux, contigu au précédent, mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de face au Chemin Public, trente pieds sur la ligne derrière et cent vingt pieds entre égales de profondeur sur la ligne mitoyenne du No Un, ci-dessus, et une profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) arbres fruitiers, appartenant à la Banque des Citoyens de la Louisiane suivant acte hypothécaire sur la dite propriété.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue, en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Joseph Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, basse entresolée, d'une galerie en arrière en colonnes, portant le No 100, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Lazare, notaire public en cette ville, en date du 11 novembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Esthart & Ferguson vs. Harvey Gould — Les mêmes vs les mêmes. Les mêmes vs. Harvey Gould et sa femme

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 20,253 et 20,254.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinquième d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit lot de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Harvey Gould, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Thomas Hughes, Jr.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bienville, Miro et Conti, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. A. Paroy et devant apparaître le 15 novembre 1846.

Lesdits terrains ayant mesure ensemble les dimensions suivantes, savoir: cent pieds front sur la rue Dauphine, cent une ligne de face sur la rue Bienville, cent pieds entre les lignes de front et de derrière, et cent trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur entre égales.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Joseph Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

W. C. Budd vs. Joseph Stimson.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit lot de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Harvey Gould, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Thomas Hughes, Jr. et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bienville, Miro et Conti, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. A. Paroy et devant apparaître le 15 novembre 1846.

Lesdits terrains ayant mesure ensemble les dimensions suivantes, savoir: cent pieds front sur la rue Dauphine, cent une ligne de face sur la rue Bienville, cent pieds entre les lignes de front et de derrière, et cent trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur entre égales.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Joseph Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

A. Schneider & Frère vs. W. J. Pennington et al.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,230.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prytania, Washington, Chestnut et Coliseum, mesurant trente pieds front sur la rue Prytania sur cent pieds de profondeur entre égales.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Charles Briggs, suivant acte rapport de Thos. J. Beck, notaire public en cette ville, en date du 4 août 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Adelaide Vivant vs. William Francis Wing

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 20,250 et 20,078.

Par ordre de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur William Francis Wing, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

W. C. C. Claiborne vs. P. E. Wiltz.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,250.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, et déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Pierre E. Wiltz, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Louise Turcaud vs. la veuve A. M. Turcaud, et al.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse de St-Jacques.

ACTION EN PARTAGE.

Les héritiers de feu Auguste Turcaud, de son vivant de la Paroisse de St-Jacques, sont par ces présentes requis de se trouver devant le Juge de la Cour susdite, en son bureau, à la Nouvelle-Orléans, le premier Lundi de Septembre prochain, pour procéder au partage de la succession de feu Auguste Turcaud, qui a été ordonné par jugement rendu en cette cause le 13 de juin 1866.

Les héritiers sont requis de se trouver à la vente qui sera faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Louise TURCAUD, épouse de FELIX FREEMAN et als.
Demanderesse.

DIXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,280.

(ACTION EN PARTAGE.)

Il sera procédé au jour, heure et endroit ci-après désignés, à la vente par licitation entre majeurs et mineurs, de la propriété ci-après désignée, dépendant de la succession de feu Jacques Marrero, suivant le rapport de Ad. Roudanez, notaire public, en date du 4 avril 1862, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, et déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Jacques Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Chas. E. Abat vs. Geo. Cassidy & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,351.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinquième d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent.

Appartenant au défendeur Geo. Cassidy & Co., saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Mme. Mary Ann Burke (née Mullen).

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Hyman Levy et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 août—2t—sept 1.10,18

La Banque des Citoyens de la Louisiane Vs. Pierre Arnal.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 20,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinquième d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de Marigny, Elysée, Mazureau et Prieur, contenant trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de front sur la ligne de Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur entre égales.

Le No Deux, contigu au précédent, mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de face au Chemin Public, trente pieds sur la ligne derrière et cent vingt pieds entre égales de profondeur sur la ligne mitoyenne du No Un, ci-dessus, et une profondeur sur la ligne inférieure. Ensemble avec trente (30) arbres fruitiers, appartenant à la Banque des Citoyens de la Louisiane suivant acte hypothécaire sur la dite propriété.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Joseph Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Mme. Mary Ann Burke (née Mullen).

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Hyman Levy et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 août—2t—sept 1.10,18

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à un charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865.....$230,011 30

Savoir:

Primes d'incendie.....	$142,265 46	
Primes de marine.....	54,783 42	
Primes de rivière.....	23,332 43	
Un moins, primes non-expirées.....	20,369 60	— 20,369 60
Primes nettes.....		$209,960 62
Primes inscrites.....		
Portes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie..	$38,210 97	
Sur les risques de mer.....	31,158 17	
Sur les risques de rivière..	16,705 72	
	$86,113 86	
Réassurances.....	8,745 82	
Quinze pour cent rem-bourse.....	10,754 54	
Taxes et dépenses des Etats Unis, de la ville et de l'Etat.....	10,079 42	
Frais, profits et pertes, intérêt de cette police à moins.....	25,702 70	— 142,399 34
Montant net des primes participant.....		$ 67,560 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Dépour primes, en voie de perception	$ 67,694 19
Effets pour primes.....	27,307 60
Placé en actions de chemins de fer.....	32,311 05
Placé en actions de banques.....	71,681 50
Placé en actions de Compagnies d'Assurance Mutuelle.....	72,522 80
Prêts sur garanties.....	10,647 70
Prêts sur hypothèque.....	13,567 43
En caisse.....	20,993 02
Le susdit tableau et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté a un rapport pardevant moi, ce 19 de novembre 1865.

SAMUEL MEYERS,
Deuxième Juge de Paix,
dans et pour la paroisse d'Orléans

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse d'Orléans.—No 1308.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "JOHN PEMBERTON, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à Nlle-Orléans, contre MARDI dix huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE PROPRIETE située au faubourg Bayou St. John, dans le Troisième District de cette ville, consistant en un terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Fortin; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, basse entresolée, d'une galerie en arrière en colonnes, portant le No 100, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Lazare, notaire public en cette ville, en date du 11 novembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Adelaide Vivant vs. William Francis Wing

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 20,250 et 20,078.

Par ordre de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur William Francis Wing, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Thomas Hughes, Jr. et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bienville, Miro et Conti, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. A. Paroy et devant apparaître le 15 novembre 1846.

Lesdits terrains ayant mesure ensemble les dimensions suivantes, savoir: cent pieds front sur la rue Dauphine, cent une ligne de face sur la rue Bienville, cent pieds entre les lignes de front et de derrière, et cent trente-trois pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur entre égales.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains et tous les droits à la retenue en face de la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur actuellement en question, qui en a fait l'acquisition de Joseph Marrero, suivant acte rapport de Ad. Roudanez, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à un charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865.....$230,011 30

Savoir:

Primes d'incendie.....	$142,265 46	
Primes de marine.....	54,783 42	
Primes de rivière.....	23,332 43	
Un moins, primes non-expirées.....	20,369 60	— 20,369 60
Primes inscrites.....		$209,960 62
Portes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie..	$38,210 97	
Sur les risques de mer.....	31,158 17	
Sur les risques de rivière..	16,705 72	
	$86,113 86	
Réassurances.....	8,745 82	
Quinze pour cent rem-bourse.....	10,754 54	
Taxes et dépenses des Etats Unis, de la ville et de l'Etat.....	10,079 42	
Frais, profits et pertes, intérêt de cette police à moins.....	25,702 70	— 142,399 34
Montant net des primes participant.....		$ 67,560 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Dépour primes, en voie de perception	$ 67,694 19
Effets pour primes.....	27,307 60
Placé en actions de chemins de fer.....	32,311 05
Placé en actions de banques.....	71,681 50
Placé en actions de Compagnies d'Assurance Mutuelle.....	72,522 80
Prêts sur garanties.....	10,647 70
Prêts sur hypothèque.....	13,567 43
En caisse.....	20,993 02
Le susdit tableau et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté a un rapport pardevant moi, ce 19 de novembre 1865.

SAMUEL MEYERS,
Deuxième Juge de Paix,
dans et pour la paroisse d'Orléans

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE. Paroisse d'Orléans.—No 1308.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée "JOHN PEMBERTON, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à Nlle-Orléans, contre MARDI dix huit de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE PROPRIETE située au faubourg Bayou St. John, dans le Troisième District de cette ville, consistant en un terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Fortin; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, basse entresolée, d'une galerie en arrière en colonnes, portant le No 100, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de F. E. Lazare, notaire public en cette ville, en date du 11 novembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Esthart & Ferguson vs. Harvey Gould — Les mêmes vs les mêmes. Les mêmes vs. Harvey Gould et sa femme

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 20,253 et 20,254.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-cinquième d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, étant le moitié de lot de terre désigné par le No 1 sur le plan dressé par N. Pilié, arpenteur, le 29 de janvier 1806, lequel plan est déposé en l'étude de H. Bringier, jugeé la Deuxième Cour de Justice et District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant notaire public en cette ville, le dit terrain borné comme suit: Au Nord-Est à la Rue Bourbon; au Sud-Ouest à Charles Rouquette; au Nord-Ouest à Pierre Pascal, et au Sud-Est à Jean Baptiste Lafon, ou ses représentants, ou ses ayants droit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Harvey Gould, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2t—sept 1.10

Succession de Thomas Hughes, Jr. et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,230.—Par ordre d'un writ de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-huitième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bienville, Miro et Conti, et désigné par les Nos Un et Deux d'après un